

Signature de la stratégie de coopération entre l'Organisation mondiale de la Santé et le Maroc 2017-2021

Abderrahim DERRAJI - 2017-03-31 00:56:29 - Vu sur pharmacie.ma

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Ministère de la Santé, ont organisé le 30 mars, à Rabat, la cérémonie de présentation et de signature de la Stratégie de Coopération entre l'OMS et le Maroc. D'après un communiqué du Ministère de la Santé, cette stratégie couvrant la période 2017-2021, a été élaborée avec le Ministère de la Santé et en impliquant les principaux acteurs nationaux et internationaux du secteur de la santé. Cette stratégie a permis d'identifier les domaines de coopération pour lesquels l'expertise et les capacités de l'OMS vont constituer une valeur ajoutée pour la santé au Maroc. La préparation de cette stratégie a pris en considération le chemin parcouru en matière de mise en œuvre des réformes du système de santé marocain ainsi que du programme global de l'OMS, notamment l'effort déployé à l'échelle internationale en vue de la réalisation des Objectifs du Développement Durable. Toujours selon le communiqué du ministère de la Santé, Cette stratégie s'aligne également sur le Plan Cadre des Nations unies d'aide au Développement (UNDAF) 2017-2021, qui constitue le cadre de coopération stratégique entre le Maroc et le Système des Nations unies. Cette stratégie de coopération repose sur quatre axes et priorités nationales d'intervention, qui sont : - Le renforcement de l'accès équitable des populations à des services de qualité, à un coût abordable, en vue de tendre vers la couverture sanitaire universelle ; - La contribution à la réalisation des Objectifs du Développement Durable (ODD), notamment la réduction des inégalités en santé et de la charge de morbidité et de mortalité; - Le renforcement des fonctions essentielles de santé publique et la sécurité sanitaire ; - Et l'accompagnement de la dynamique de la régionalisation avancée et le renforcement de la gouvernance du secteur de la santé. Ces axes stratégiques sont déclinés en 16 domaines d'action, qui concernent: - L'appui à la réforme des soins de santé primaires, orientée vers le développement de la médecine de famille, - Le renforcement de l'offre de services pour les personnes en situation de handicap, les personnes âgées et les migrants, - L'accompagnement de la mise en œuvre de la stratégie nationale multisectorielle de lutte contre les maladies non transmissibles, particulièrement le développement de la santé mentale et des soins palliatifs, - Le renforcement des bases factuelles en matière d'inégalités sociales, économiques et de parité homme-femme dans le domaine de la santé, afin de mettre en place des stratégies multisectorielles pour agir sur les déterminants sociaux de la santé, - L'appui technique à la mise en œuvre de la stratégie de santé environnementale, orientée vers l'évaluation des risques sanitaires et de riposte face aux effets de la dégradation de l'environnement et des changements climatiques sur la santé, - Le renforcement des capacités de surveillance, d'évaluation des risques et de contrôle des infections, y compris la résistance antimicrobienne, - Le développement des capacités requises conformément au Règlement sanitaire international, en vue de faire face aux urgences de santé publique et d'assurer la sécurité sanitaire, - La contribution à la mise en œuvre de la politique pharmaceutique nationale, - L'accompagnement du développement et de la gestion des ressources humaines en santé, - Et L'accompagnement de la mise en œuvre de la régionalisation dans le domaine de la santé. La stratégie adoptée sera concrétisée par la mise en œuvre de programmes de travail biennaux couvrant la période 2017-2021, avec l'appui technique et financier de l'OMS.